

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 11 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2024 ⁰²

~~13-D-2024-008-DE~~ ---

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 04/03/2024

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON	X	
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET		X
Monsieur Joël PAPINEAU	X	
Madame Claude BALLOTEAU	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	
Monsieur Régis JOUSSON	X	
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PETIT

Objet : Corps de garde : avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public d'un local dédié aux artisans

CONSIDERANT la délibération n°D_2018_012 du Comité syndical du 20 mars 2018 approuvant la convention d'occupation du domaine public définissant les modalités financières et juridiques de l'occupation d'un local dédié aux artisans - corps de garde - avec Madame Catherine VOLCOV, pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT la délibération n°D_2021_003 du Comité syndical du 1^{er} février 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT le mail du 2 janvier 2024 de Madame Catherine VOLCOV, sollicitant le renouvellement de cette convention pour l'occupation de l'atelier situé dans le corps de garde,

CONSIDERANT le projet d'avenant à la convention d'occupation du domaine public d'un local dédié aux artisans - corps de garde, ci-joint,

Après en avoir délibéré,

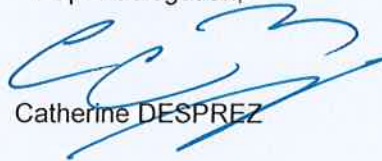
Le Comité syndical :

DECIDE

- d'approuver l'avenant à la convention d'occupation du domaine public d'un local dédié aux artisans – corps de garde,
- d'autoriser la Présidente à signer ledit avenant à la convention avec Madame Catherine VOLCOV, prenant effet à compter du 26 avril 2024, pour une durée de 3 ans.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,



Catherine DESPREZ

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
D'UN LOCAL DEDIE AUX ARTISANS
CORPS DE GARDE A HIERS-BROUAGE**

Avenant n° 2

Entre :

Le Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage, représenté par la Présidente déléguée en exercice, Madame Catherine DESPREZ, désignée par arrêté en date du 13 juillet 2021, en application de la délibération du Comité syndical autorisant la signature de la convention en date du 13 février 2024,

Et :

d'une part, désigné ci-après le Propriétaire,

Madame Catherine VOLCOV, artisan d'art, inscrit au répertoire des métiers, sous le n° SIRET : 515 117 414 00018 – Code APE : 1399ZB, sise 45, rue du Québec à BROUAGE (17 320) ;

d'autre part, désigné ci-après l'Occupant.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} - OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article suivant comme suit :

- Article 4 : Durée de la convention

La durée de la convention est prolongée à compter du **26 avril 2024**, pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à La Rochelle, le

L'Occupant,

Pour la Présidente du Syndicat mixte,
et par délégation,

Catherine VOLCOV

Catherine DESPREZ